



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DE LA PRÉSENTATION DES COLLECTIONS, SPÉCIALITÉ ENCADREUR-DOREUR

SESSION 2017

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Les épreuves d'admissibilité	3
2) Les épreuves d'admission	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ce concours externe	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité	4
1) L'épreuve écrite.....	4
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	4
3) L'épreuve orale de techniques du métier	5
C) L'épreuve pratique d'admission.....	5
III. Les statistiques	5
A) Concours externe.....	5
B) Concours interne.....	6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys définit comme suit les épreuves d'admissibilité :

« (...) 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) Les épreuves d'admission

L'article 5 de l'arrêté cité ci-dessus définit les épreuves d'admission comme suit :

« (...) - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

Plus précisément pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en la réalisation d'un relevé d'empreinte et dorure. (durée : 18 heures).

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ces concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Monsieur Yves CARLIER, président du jury, conservateur général, département de la gestion des collections, château, musée et domaine national de Versailles,

Membres de ce jury :

- Madame Céline BLONDEL-HENQUEZ, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », responsable de l'atelier restauration de bois dorés, château, musée et domaine national de Versailles,

- Madame Stéphanie COURTIER, technicienne d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité encadreur-doreur, filière art décoratif, atelier dorure, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Versailles ;

- Madame Élisabeth GROSJEAN, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité encadreur-doreur, adjointe au responsable de l'atelier, atelier encadrement-dorure, musée du Louvre.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ces concours externe et interne : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours externe

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 7 février au 14 mars 2017
Date de l'épreuve écrite	Le 20 avril 2017
Dates des épreuves orales	Les 15 et 16 mai 2017
Réunion d'admissibilité	Le 18 mai 2017
Dates de l'épreuve pratique	Les 22, 23 et 26 juin 2017
Réunion d'admission	Le 29 juin 2017

B) Les épreuves d'admissibilité

1) L'épreuve écrite

La réponse au sujet demandé devait être rédigée sous la forme d'une note, ce qui n'a pas été systématiquement compris par les candidats. Quelques-uns ont manifestement eu des problèmes de gestion de temps car plusieurs copies paraissaient non achevées. Les réponses n'impliquaient pas obligatoirement de décrire tout le processus de la dorure, mais obligeait les candidats à réfléchir sur l'intervention éventuelle d'autres corps de métier et faire des propositions à la fois techniques et esthétiques.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Lors de cette épreuve, il était avant tout demandé de décrire des œuvres pour, après en avoir analysé les éléments caractéristiques, les replacer dans leur contexte stylistique et chronologique. Cette épreuve permettait d'évaluer les connaissances en histoire de l'art des

candidats et par conséquent de leur capacité à bien déterminer quelle(s) technique(s) avaient pu être employée(s) pour la réalisation des œuvres à commenter. Un trop grand nombre de candidats a montré des lacunes plus ou moins étendues dans la maîtrise du vocabulaire, qu'il soit celui relevant du métier de doreur ou descriptif des ornements d'un meuble ou d'un objet. Cela eut pour conséquence que les candidats achevaient leur présentation bien avant le temps imparti, laissant plus de temps au jury pour les interroger.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Lors de cette épreuve, on demandait aux candidats de montrer leurs connaissances de la technique du métier. En règle générale, tous les candidats purent répondre à la question posée. La discussion qui s'ensuivit ensuite avait pour but de voir l'étendue des connaissances des candidats : le métier d'encadreur doreur et ses évolutions ; certains grands principes déontologiques de restauration en cours dans le monde des musées.

C) L'épreuve pratique d'admission

Un candidat interne et cinq candidats externes participèrent à cette épreuve. La prestation du candidat interne a répondu aux attentes : respect des consignes (à un détail près), rendu en temps, travail soigné et poste de travail nettoyé. Les prestations des candidats externes furent très inégales. Un candidat n'a pas achevé son travail et plusieurs n'ont pas exactement respecté la consigne de la répartition des zones chronologiques. Si les candidats maîtrisaient bien la technique du métier de doreur, bien souvent la qualité des empreintes puis de leurs tirages et de la réparation qui s'ensuivit n'étaient pas satisfaisants. De plus, le rendu de la patine n'était pas à la hauteur.

III. Les statistiques

A) Concours externe

Nombre de postes offerts à cette session : 3.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	2	2	2	2	0
Femmes	10	10	10	3	3	2
Total	12	12	12	5	5	2

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 10 à 14,2 sur 20.

Seuil d'admission : 10,6 sur 20.

Amplitude des notes : de 10,6 à 13,93 sur 20.

B) Concours interne

Nombre de postes offerts à cette session : 3.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	2	2	1	1	1
Femmes	0	0	0	0	0	0
Total	2	2	2	1	1	1

Seuil d'admissibilité : 12 sur 20.

Amplitude des notes : de 12 à 12 sur 20.

Seuil d'admission : 14,67 sur 20.

Amplitude des notes : de 14,67 à 14,67 sur 20.

Monsieur Yves CARLIER
Président du jury